



Communauté de Communes
Charmes – Saint Georges

Procès verbal du Conseil de Communauté du 07 novembre 2013

<i>Nombre de Conseillers</i>		Le jeudi 7 novembre, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes les 2 Chênes CHARMES - St GEORGES s'est réuni à son siège, en MAIRIE de St GEORGES-LES-BAINS, sous la présidence de Monsieur Thierry AVOUAC ; Suite à la convocation du Conseil de Communauté en date du 24 octobre 2013.
<i>En exercice</i>	18	
<i>Présents</i>	11	
<i>Votants</i>	13	

Etaient Présents :

Thierry AVOUAC, Philippe BONNEFOY, Pierrette PRIEUR, Bernadette CLEMENT, Christine LUCCHESI, Thierry COSTE, Bernard BERGER, Claude TRZAN, Geneviève PEYRARD, Maryse BANC, Pierre PRADEL,

Absents représentés :

Jean-Marie TERRASSE (pouvoir à M. AVOUAC), Sandrine ROCH (pouvoir à M. BERGER)

Secrétaire de séance : Bernadette CLEMENT

Monsieur le Président accueille les élus et le public.

Madame CLEMENT débute la lecture du procès verbal de la séance du 26 septembre 2013.

Ce dernier est ensuite approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président propose d'approuver l'ordre du jour :

1. Projet d'aménagement de la Cantine à l'école « Paul Paya » : autorisation pour la Commune de Charmes de solliciter les subventions
2. Club de pétanque « Les 2 Chênes » : subvention exceptionnelle pour la création d'une école de pétanque
3. Budget AEP 2013 : DM n°2
4. DOO du SCOT Rovaltain Drôme Ardèche
5. Signature de la convention « Sorties d'artistes »
6. Signature de l'avenant CMR pour 2013
7. Budget général 2013 : DM n°2
8. Budget Friches 2013 : DM n°1
9. Etat des marchés signés

Monsieur le Président précise que le point n°9 sur la convocation (« Signature de la convention de Projet Urbain Partenarial) est retiré. Il sera proposé au prochain Conseil.

Les élus approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.

Monsieur le Président propose de commencer l'ordre du jour.

1. Projet d'aménagement de la cantine à l'école « Paul Paya » : autorisation pour la Commune de Charmes de solliciter les subventions

Délibération n°75/2013

Les locaux de la cantine à Charmes sont exigus et mal agencés. Les services de l'Etat demandent depuis plusieurs années qu'une solution soit mise en œuvre. Aussi, une étude a été lancée et un avant projet sommaire a été établi.

Dans le but d'obtenir des financements pour ce projet, des dossiers de demandes de subventions devront être transmis au plus tard début janvier auprès de la Préfecture, du Conseil général et des autres financeurs potentiels.

En raison de la reprise de la compétence « Scolaire et périscolaire » par la Commune de Charmes sur Rhône au 31 décembre 2013, le Président propose aux membres du Conseil d'autoriser dès à présent la Commune à effectuer les demandes de subventions pour ce projet.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, A l'unanimité

- **AUTORISE** la Commune de Charmes sur Rhône à effectuer les demandes de subventions relatives au projet d'aménagement de la cantine à l'école « Paul PAYA ».

2. Club de pétanque « Les 2 Chênes » : subvention exceptionnelle pour la création d'une école de pétanque

Délibération n°76/2013

Le Président donne la parole à Madame PRIEUR, Vice Présidente chargée des finances, qui expose : L'association « Pétanque les 2 Chênes » vient de créer une école de pétanque, pour initier les enfants du territoire à la pratique de ce sport. Les entraînements ont lieu tous les vendredis à partir de 17h.

La mise en place de cette école et son fonctionnement entraînent un coût de l'ordre de 2 000 € pour le club. Parmi ces dépenses, il est précisé qu'environ 500 euros sont destinés à l'achat du matériel pédagogique.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil de soutenir cette initiative qui présente un intérêt public local en octroyant une subvention exceptionnelle de 500 euros correspondant à l'achat du matériel pédagogique.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, A l'unanimité

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'association du club de pétanque « Les 2 Chênes » permettant de participer au financement du matériel pédagogique de l'école de pétanque,
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce et tout acte relatifs à cette décision et permettant sa mise en œuvre.

3. Budget AEP 2013 : DM N°2

Délibération n°77/2013

Le Président explique qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative sur le budget primitif AEP 2013.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, A l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative ci-après décrite :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement		
c/2315	Travaux	+ 40 000,00 €
	TOTAL	+ 40 000,00 €
Recettes d'investissement		
c/131	Subventions d'équipement	+ 40 000,00 €
	TOTAL	+ 40 000,00 €

Le Président expose :

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Rovaltain Drôme Ardèche, un projet de Document d'Orientation et d'Objectifs a été transmis aux intercommunalités. Cette nouvelle étape avant l'adoption du SCOT a donné lieu aux observations suivantes :

PROCEDURE :

- Le rythme d'établissement et d'approbation successifs des différents documents composant le SCOT est trop soutenu.
- Un assouplissement du délai pour l'élaboration du SCOT serait souhaitable.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Le principe de différer la création de zones nouvelles est indispensable mais les élus refusent que des zones à usage d'activités économiques déjà inscrites depuis plusieurs années dans les documents d'urbanisme des Communes ne puissent être ouvertes que dans 10 ans (c'est le cas notamment de la zone « Charmes – Soyons »)
- Le développement économique nécessite de prendre toute la mesure de la problématique des franchissements du Rhône (3^e pont au nord du territoire de Rhône Crussol, et aménagement du pont de Charmes).

FONCIER COMMERCIAL :

- D'importantes superficies sont affectées à un usage commercial, et il est préjudiciable que l'offre foncière pour des activités non commerciales soit limitée, en dehors de l'écoparc Rovaltain.
- Le développement commercial deviendrait possible sur le secteur de Rovalparc alors que cette hypothèse n'a fait l'objet d'aucun débat dans le cadre des commissions ad hoc.

HABITAT :

- Les densités d'habitat proposées sont relativement importantes au regard de la topographie des villages.
- Les logements qui pourraient être créés du fait du changement de destination des bâtiments agricoles devraient être ajoutés aux « droits à construire » des Communes.

Le Président propose aux élus de renforcer la portée de ces observations en les soumettant à leur approbation.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré,

Par	12 Voix POUR	0 Voix CONTRE	1 Abstention Mme CLEMENT
-----	--------------	---------------	-----------------------------

- **APPROUVE** les observations relatives au Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT Rovaltain Drôme Ardèche,
- **DIT** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Président du SCOT Rovaltain Drôme Ardèche.

5. Signature de la convention « Sorties d'artistes »

Le Président rappelle aux élus que pour l'année scolaire 2013 – 2014, l'école primaire de St Georges Les Bains bénéficiera de la programmation « Sorties d'artistes ».

Le spectacle a été pré-commandé au Conseil général.

Considérant que la Commune de Saint Georges Les Bains sera compétente en matière scolaire et périscolaire à compter du 31 décembre 2013, la charge nette de 693 € - qui devra être acquittée en 2014 – devra faire l'objet d'un mandatement par la Commune.

Aussi, conformément aux termes de la délibération n°49-2013 du Conseil communautaire relative aux engagements entraînant des dépenses sur l'exercice 2014 pour les Communes, le Conseil municipal de St Georges Les Bains devra également se prononcer pour approuver la signature de cette convention (*voir annexe n°1*).

Le Président propose aux délégués communautaires de l'autoriser à signer la Convention « Sorties d'Artistes » pour l'année scolaire 2013 – 2014, après approbation par le Conseil municipal de St Georges Les Bains.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, A l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer la convention « Sorties d'Artistes 2013-2014 »
- **DIT** que la Commune de St Georges devra émettre un avis favorable sur cette signature et prévoir l'inscription des crédits correspondants sur son budget primitif 2014.

6. Signature de l'avenant CMR pour 2013

Délibération n°80/2013

En raison de l'ouverture de la 4e classe à Luce Oberty, il est nécessaire de signer un avenant à la convention relative aux interventions du musicien dans les écoles pour l'année 2013.

La demi heure supplémentaire par semaine équivaut à une dépense de 324.92 € en plus pour 2013.

Il est proposé aux élus d'approuver la signature de l'avenant CMR (*voir annexe n°2*) pour la prise en compte des cours de musique supplémentaires liés à l'ouverture de classe.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant CMR pour 2013 qui prend en compte la demi heure supplémentaire de cours de musique par semaine.

7. Budget général 2013, DM N°2

Délibération n°81/2013

Le Président explique qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative sur le budget primitif général 2013.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, A l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative ci-après décrite :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement		
c/60621	Combustibles	+ 10 000,00 €
c/61522	Bâtiments	+ 10 000,00 €
c/64131	Rémunérations	+ 15 000,00 €
c/6534	Cotisations de sécurité sociale – Part patronale	+ 10 000,00 €
	TOTAL	+ 45 000,00 €
Recettes de fonctionnement		
c/73111	TH, TFB, TFNB, CFE, TPZ	+ 35 000,00 €
c/73112	CVAE	+ 2 000,00 €
c/7318	Allocations compensatrices	+ 4 000,00 €
c/7323	FNGIR	+ 4 000,00 €
	TOTAL	+ 45 000,00 €

Le Président explique qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative sur le budget primitif FRICHES 2013.

Le Conseil de communauté

Après avoir entendu le Président, et après en avoir délibéré, A l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative ci-après décrite :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement		
c/673	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 4 100,00 €
c/605	Achats de matériel, équipements et travaux	- 4 100,00 €
	TOTAL	0.00 €

9. Etat des marchés signés dans le cadre de la délégation au Président

oct-13						
09/10/2013	C D C	SOLEUS	825,00 €	Contrôle équipements sportifs et loisirs Chr + STG	LC	LC_63102013
15/10/2013	C D C	De Cime en Cime	1 016,60 €	Rabattage et taille haie tennis St Georges	LC	LC_64102013
15/10/2013	C D C	Inforoutes	490,36 €	Migration base de données Bibliothèque Charmes	LC	LC_65102013
15/10/2013	C D C	Inforoutes	490,36 €	Migration base de données Bibliothèque St Georges	LC	LC_66102013
22/10/2013	C D C	DSN	1 794,00 €	Nettoyage complet salle des fêtes Chateaurouge	LC	LC_67102013
22/10/2013	C D C	Régie Voyages D	170,00 €	Transport Maternelle St G vers gymnase La Voulte	LC	LC_68102013

Le Président donne la parole aux personnes présentes dans le public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance était levée à 19h10.

Le Président
de la Communauté de Communes Les 2 Chênes

Thierry AVOUAC